

**SÉANCE DU MERCREDI 08 JUILLET 2026**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en exercice :  
13

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de juillet, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. Gérard ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation :  
01 juillet 2026

Étaient excusés : Messieurs Mickaël CHEVREY et David COLIN.

Secrétaire de séance : M. Gérard ROY.

8.1 Enseignement

**B2026-17 Participation financière à la classe ULIS de Cousance – Communauté de Communes Porte du Jura**

Monsieur le Président,

RAPPELLE que chaque année, les conseils municipaux ou EPCI compétents fixent le montant de la participation financière des communes de résidence ou EPCI compétents pour les élèves fréquentant une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

EXPOSE que plusieurs enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' fréquentent des classes ULIS d'écoles extérieures au territoire, notamment les classes ULIS de Cousance de la Communauté de Communes Porte du Jura

Pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, le montant de la participation financière par élève est fixé à 700 € par le conseil communautaire de Porte du Jura soit une participation de :

| Commune/EPCI  | Montant par élève | Année scolaire | Nombre d'élèves                | Total          |
|---------------|-------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Cousance/CCPJ | 700 €             | 2023-2024      | 1 élève (de janvier à juillet) | 350 €          |
| Cousance/CCPJ | 700 €             | 2024-2025      | 1 élève                        | 700 €          |
|               |                   |                | <b>Total</b>                   | <b>1 050 €</b> |

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la participation de Bresse Louhannaise Intercom' d'un montant de 1 050 € relative à la scolarisation de 2 enfants résidants sur le territoire et scolarisés en classe ULIS sur l'école de Cousance (compétence de la Communauté de Communes Porte du Jura) au titre de l'année scolaire 2023-2024 et 2024-2025.

**DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :  
Gérald ROY



Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 13/07/2026

Date 13/07/2026